

Réseau International des Organismes de Bassin

**LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT
DE SYSTEMES D'INFORMATION SUR L'EAU :**
« on ne peut pas gérer ce qu'on ne sait pas mesurer »

*L'amélioration de la connaissance des ressources en eau,
des milieux, de leurs usages et des risques
est indispensable pour une gestion durable
et l'adaptation au changement climatique.*

RESEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN
S/C OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
21, rue de Madrid - 75008 PARIS (FRANCE)
Tél. (33) 1.44.90.88.60 - Fax (33) 1.40.08.01.45 - E.mail : riob@riob.org

Toutes informations sur Internet : www.riob.org

L'information est nécessaire à la prise des décisions dans le secteur de l'eau.

Afin de tendre à une gestion globale des ressources en eau, notamment à l'échelle des bassins versants, il est de toute première importance primordiale pour les décideurs (directeurs des Organismes de Bassin et des Administrations, membres des Comités de Bassin, représentants des Pouvoirs Locaux, des usagers et du milieu associatif), de pouvoir disposer à tous les niveaux pertinents d'informations fiables, complètes et représentatives à la fois sur :

- l'état des ressources en eau de surface et souterraines, tant en quantité qu'en qualité, et des évolutions saisonnières et interannuelles,
- la situation des biotopes et milieux aquatiques et leurs degrés de sensibilité,
- les usages de l'eau (prélèvements), et notamment l'irrigation et l'adduction d'eau potable pour les habitants, et les sources de pollution (rejets) aussi bien localisées que diffuses,
- les risques d'occurrence de phénomènes extrêmes, tels que les inondations ou les sécheresses, ainsi que des pollutions accidentelles,
- les indicateurs économiques, couts, prix, redevance...

Souvent les informations disponibles se limitent encore trop souvent aux seules données hydrométéorologiques, qui ne donnent des indications que sur les précipitations et les débits, donc seulement quantitatives, et encore dans beaucoup de pays ou de bassins, ces données sont partielles, de mauvaise qualité, quand le réseau de mesures, notamment hydrologiques, ne s'est pas dégradé depuis les dernières décennies!

Les données sur la qualité de l'eau et des milieux sont au mieux ponctuelles voire inexistantes et les prélèvements sont inconnus ... et alors que dire des rejets polluants ou des milieux aquatiques!

On constate donc que cette information est souvent dispersée, hétérogène, incomplète ... et qu'elle n'est pas toujours comparable, ni adaptée aux besoins nécessaires aux prises objectives de décisions et qu'en plus très souvent plusieurs organismes publics, parapublics ou même privés, peuvent en disposer, sans qu'il existe des moyens suffisants d'échanges, de mise en commun, d'harmonisation et de synthèse et de capitalisation de cette information entre eux.

Il est donc indispensable et urgent que, dans chaque situation et en tenant compte de toutes les spécificités nationales et locales, un soin tout particulier soit consacré à la réflexion sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des réseaux de mesures et des banques de données, leur financement, ainsi que le rôle souhaitable des institutions spécifiques de bassin par rapport aux éventuels autres intervenants.

Il est systématiquement indispensable aujourd'hui de s'interroger sur :

- ❖ la nature (paramètres, indices intégrateurs, fréquence, représentativité, normalisation) des informations utiles,
- ❖ les moyens de collecte, de mesure et d'analyse, ainsi que du contrôle de la qualité des données produites, de leur transmission (éventuellement en temps réel s'il y a nécessité de prévenir des risques majeurs), et de leur conservation,
- ❖ les formes sous lesquelles les informations doivent être mises à la disposition des décideurs (banques de données, rapports, cartes, diagrammes, ...) ou des techniciens et scientifiques,
- ❖ les moyens de diffusion et de dissémination (Internet, réseaux sociaux, publications, vulgarisation ...
- ❖ les possibilités d'échange de données entre producteurs et l'interopérabilité de leurs dispositifs à tous les niveaux, et encore plus pour les fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers.

Il s'agit bien de concevoir, créer, développer et exploiter de véritables "**Systèmes d'Information sur l'Eau (SIE)**", complets pour permettre l'évaluation de la ressource, des milieux et des usages, notamment de leur qualité, organisés pour constituer de véritables observatoires globaux.

La définition précise du rôle de chaque intervenant ainsi que la question des financements et de leur permanence est primordiale.

La mobilisation de ces informations nécessite en effet une organisation cohérente de réseaux de mesures, des laboratoires d'analyse, de la transmission des données, de leur vérification et de leur contrôle, de la gestion des banques de données, de leur mode d'accès et de leurs "produits", ce qui suppose des moyens permanents, dont il faut s'assurer de l'optimisation, afin de disposer, pour le moindre coût public, de toutes les informations nécessaires, tout en sachant se limiter à celles qui sont vraiment utiles.

Il faut se rappeler, en particulier, que si les frais d'investissement sont élevés pour disposer d'une information appropriée (stations, laboratoires, télétransmission, informatique ...), la qualification des spécialistes qui interviennent (formation) et les frais de fonctionnement et d'exploitation sont, de très loin et sur le moyen et long terme, les postes de dépenses les plus importants et récurrents et qu'il n'est pas raisonnable d'investir sans s'être assuré des moyens de faire fonctionner les systèmes de façon optimale et continue dans la durée, ce qui suppose des ressources financières appropriées et surtout pérennes.

Les systèmes d'information ne fonctionnent aussi que s'il y a des hommes compétents qui en sont responsables; les liaisons satellites, les modèles, les analyseurs automatiques, etc... ne sont là que pour faciliter la tâche des services, non pour s'y substituer. Les solutions ne passent jamais seulement par l'utilisation de gadgets technologiques.

En outre, l'information pour être utile, ne doit pas rester sous forme de données brutes, mais doit être restituée sous une forme compréhensible et utilisable par les différentes catégories d'utilisateurs.

Elle doit être organisée en fonction des besoins, qu'il s'agisse de l'étude de "livres blancs", de schémas directeurs de gestion et d'aménagement des eaux, de programmes d'intervention, de simulations budgétaires ou d'assiettes de redevances, de la délivrance des autorisations administratives ou d'études des projets, de régulation des ouvrages, d'alerte ou bien encore de l'évaluation des résultats des politiques mises en oeuvre et du suivi de l'évolution de l'état des milieux, enfin de l'information du public ou de vulgarisation ...

Elle doit, en outre, pour être utilisable, être rendue disponible sous les formes les mieux appropriées.

Il faut aussi définir des standards, des référentiels et des outils communs permettant de réunir de façon globale des informations comparables produites par les différents intervenants, pour pouvoir organiser de véritables observatoires au niveau des bassins nationaux ou transfrontaliers et aussi de permettre de centraliser l'information de synthèse nécessaire à la définition des politiques gouvernementales.

Les systèmes d'information sur les fleuves et aquifères partagés doivent être conçus de façon cohérente et globale à l'échelle du bassin versant transfrontalier dans son ensemble dans le cadre d'accords entre les pays riverains.

*

En conclusion, Il est recommandé aux Pouvoirs Publics concernés et aux organisations de coopération bi et multilatérales qui soutiennent des projets en rapport avec la gestion et l'utilisation des ressources en eaux :

- de considérer la mise en place de Systèmes d'Information, sur l'Eau correspondant aux spécifications ci-dessus, comme une obligation préalable à tous nouveaux projets importants, voire d'en faire une composante ou une obligation,
- de bien préciser qu'elles sont les institutions responsables de l'organisation et de l'exploitation permanente de tels systèmes,
- de garantir non seulement des moyens suffisants pour les investissements correspondants, mais encore, et de façon impérative, les mécanismes financiers permettant d'assurer leur fonctionnement continu sur le long terme,
- de favoriser l'émergence dans ce domaine de moyens et de compétences d'ingénierie spécifique,
- de soutenir les travaux visant à la définition de standards, de référentiels, de nomenclatures et d'outils communs pour l'administration des données, afin de permettre leur interopérabilité, les échanges, les comparaisons et les synthèses d'information entre partenaires à tous les niveaux pertinents d'observation.
- de promouvoir la création de tels observatoires des ressources en eau et de leurs usages au niveau de chaque bassin, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers, et l'organisation de Systèmes Nationaux d'Information sur l'eau, cohérents avec ces observatoires de bassin.